



Règlement concernant les jetons de présence, les dédommagements et les frais de la paroisse réformée de La Neuveville.

Entrée en vigueur le 1.1.2025

1. Présidence du conseil de paroisse

- a. Montant forfaitaire annuel de CHF 8'000.00

2. Vice-présidence du conseil de paroisse

- a. Montant forfaitaire annuel de CHF 2'000.00

3. Membres du conseil de paroisse, sauf son/sa président.e et son/son vice-président.e

- a. Indemnité par séance du CP : CHF 40.00 Fr.
- b. Indemnité par séance du bureau pour le responsable des finances : CHF 40.00
- c. Indemnité supplémentaire pour la rédaction du PV lors des séances du conseil, si elle est assurée par l'un de ses membres: CHF 40.00
- d. Indemnité par séance de régionalisation avec les paroisses Lac-en-Ciel : CHF 40.00

4. Frais de déplacement

- a. Voyage en train 2^{ème} classe et en transport public : frais effectifs selon quittance.
- b. Voyage en voiture privée : ≥ 50 km, 0.70 Fr. par km. Aucune indemnité n'est versée pour les trajets effectués en voiture qui sont inférieurs à 50 km.

5. Frais de repas lors des synodes et des commissions

- a. Frais effectifs selon quittance, au maximum CHF 35.00 par repas.

6. Autres indemnités

- a. Indemnité annuelle de CHF 750.00 par vérificateur.trice des comptes.
- b. Aucune autre indemnité n'est versée aux commissions ou délégations de la paroisse.

7. Dispositions finales

Le présent règlement entre en vigueur le 1 janvier 2025, il remplace celui du 1.1.2017 et abroge toutes dispositions antérieures.

Ainsi arrêté par l'assemblée de paroisse du 2 décembre 2024

La Neuveville, le 2 décembre 2024
Au nom de l'Assemblée de paroisse

Le président
Patrick Morand

La secrétaire
Sylvie Augier Rossé

Attestation de dépôt public

La secrétaire a déposé le présent règlement publiquement au secrétariat paroissial du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2024 (trente jours avant l'assemblée devant se prononcer). Elle a annoncé le dépôt public dans la Feuille officielle d'avis du 1 novembre 2024 et du 29 novembre 2024

La Neuveville, le 2 décembre 2024

La secrétaire :